

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 15 juin 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 15 juin 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 24 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 3 personnes ont quitté l'instance.

Décision n°20230627

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.711-1 et suivants,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes.

Approbation du compte financier 2022

Article 1-

Le conseil d'administration approuve le compte financier 2022, les tableaux des emplois (n°1), des autorisations budgétaires (n°2), de l'équilibre financier (n°4), de la situation patrimoniale (n°6), des opérations pluriannuelles (n°9), le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

Article 2-

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants pour l'ensemble de Grenoble INP - UGA, SACD compris :

- 1 017 ETPT sous plafond et 218 ETPT hors plafond
- 127 828 214 € d'autorisations d'engagements, dont :
 - 86 858 485 € en personnel
 - 29 564 895 € en fonctionnement
 - 11 404 834 € en investissement
- 121 131 451 € de crédits de paiement, dont :
 - 86 861 562 € en personnel
 - 22 799 184 € en fonctionnement

- 11 470 704 € en investissement
- 129 770 906 € de recettes
- + 8 639 456 € de solde budgétaire

Article 3-

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants pour l'ensemble de Grenoble INP - UGA, SACD compris :

- 48 054 880 € de trésorerie (soit une variation de + 7 935 185 € par rapport au compte financier 2021)
 - 1 224 241 € de résultat patrimonial
 - 4 728 813 € de capacité d'autofinancement
- 22 350 060 € de fonds de roulement (soit une variation de – 3 919 229 € par rapport au compte financier 2021)

Article 4-

Le conseil d'administration décide d'affecter :

- Le résultat (excédent) de l'exercice de l'établissement principal, arrêté à la somme de 1 493 267,49 €, aux réserves de l'établissement principal ;
- Le résultat (déficit) de l'exercice du CIME, arrêté à la somme de – 333 831,99 €, aux réserves du CIME ;
- Le résultat (excédent) de l'exercice de l'AIP (Pôle S-mart), arrêté à la somme de 64 805,24 €, aux réserves de l'AIP (Pôle S-mart).

Nombre de présents : 13
Nombre de pouvoirs : 9
Total présents et représentés : 22
Nombre de votants : 22
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 22

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 22

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration


Yves MARECHAL
Vice-président
du Conseil d'Administration
Institut polytechnique de Grenoble

Grenoble INP
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.